

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 1 mars 2013
(convocation du 22 février 2013)**

Aujourd'hui Vendredi Premier Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h20
M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11h00
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 10h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h35
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10h25
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**AMBARES et LAGRAVE - BASSENS - Contrat de co-développement Fiche
«Protocole d'accord LGV - Itinéraires routiers empruntant le pont du Lyonnais»**

-

- Aménagement de voirie entre la rue d'Ambarès à Bassens et la rue André Lignac à Ambarès et Lagrave - Bilan de la Concertation -**
- Information - Approbation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – Contexte de la concertation

Dans le cadre de la programmation des contrats de co-développement 2012-2014 concernant la commune d'Ambarès et Lagrave, la Communauté urbaine de Bordeaux envisage de réaliser un aménagement de voirie entre la rue d'Ambarès à Bassens et la rue André Lignac à Ambarès et Lagrave, en intégrant des modes doux en site propre (piétons, cyclistes) afin d'améliorer la desserte du secteur.

En ce sens, il a été proposé dans la notice explicative d'ouverture de la concertation de requalifier la rue de Formont à Ambarès et Lagrave (limitrophe de la commune de Bassens) et de créer une voie nouvelle entre les rues Jean Jaurès et André Lignac à Ambarès et Lagrave avec réalisation d'un nouvel ouvrage de franchissement de la voie ferrée au niveau du secteur du Lyonnais. Cette opération, conforme au PDU, est inscrite au plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux (emplacements réservés de voirie P188, P189 et P190).

Il convient que la Communauté urbaine de Bordeaux organise la concertation réglementaire associant la population avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

La mise en place de cette concertation résulte de l'application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme qui fait obligation aux collectivités publiques, d'organiser une concertation associant la population à l'élaboration des projets d'investissements routiers d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros.

C'est ainsi que, par délibération n°2012/0288, en date du 25 mai 2012, le Conseil de communauté a décidé de l'ouverture de la concertation publique préalable relative à ce projet, selon les modalités suivantes :

- Dépôt d'un registre et du dossier de présentation du projet dans les mairies de Bassens et d'Ambarès et Lagrave, à la Direction Territoriale Rive Droite (à Lormont) et à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacement (DGTID) de la Communauté urbaine de Bordeaux (Cub) ;
- Mise en ligne de la concertation sur le site <http://participation.lacub.fr>.

Cette concertation a été ouverte le 27 juin 2012, le public en ayant été informé, notamment, par voie de presse.

18 observations ont été consignées sur les registres, 9 contributions ont été répertoriées sur le site Internet de la Communauté urbaine de Bordeaux.

La concertation a été clôturée le 19 décembre 2012, le public en ayant été informé préalablement par voie de presse.

Il convient maintenant d'en dresser le bilan.

2 - Bilan de la concertation

La concertation a permis de renforcer l'implication et la participation des citoyens dans l'élaboration de ce projet.

Le public a ainsi été mis en mesure de prendre connaissance des pièces du dossier de concertation tant sur les sites précités que le site internet, et d'apporter les contributions sur les registres papier ainsi que le registre électronique mis en ligne sur le site Internet.

La décomposition des remarques est la suivante :

- 8 observations sur le registre de la mairie d'Ambarès et Lagrave.
- 10 observations sur le registre de la mairie de Bassens.
- 7 observations sur le registre mis en ligne, accompagnées de 2 réactions aux opinions émises.
- aucune observation sur le registre déposé à la DT Rive Droite.
- aucune observation sur le registre déposé à la DGTID.

Il est précisé que l'ensemble des observations est consultable dans les locaux de la DGTID de la Cub, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Dans la mesure où 2 observations identiques ont été déposées sur deux registres différents (registre papier et registre internet), 23 observations ont été retenues pour dresser ce bilan (12 avis favorables, 4 avis défavorables, 7 autres observations).

L'analyse des contributions permet de relever un avis majoritairement favorable à ce projet d'aménagement de voirie.

Pour la plupart, il s'agit d'un projet attendu depuis longtemps, jugé indispensable tant pour la réfection du pont devenu inadapté, que pour la nécessité d'améliorer le réseau de voirie.

Par ailleurs, la volonté d'allier des modes doux en site propre (piétons, cyclistes) le long de l'axe est très présente dans les observations déposées, ce qui confirme l'objectif du projet tel que retenu par la communauté urbaine de Bordeaux dans la délibération du 25 mai 2012.

Ainsi, l'amélioration de la sécurité routière par la mise aux normes de cette voirie et du pont du Lyonnais apporterait un meilleur confort d'utilisation pour le trafic économique et les différents modes de circulation de la population.

Enfin, les préoccupations à l'égard de ce projet relèvent principalement des nuisances sonores occasionnées par une éventuelle augmentation du trafic, principalement une affluence de camions, notamment pour les habitations situées à proximité.

Dans sa délibération n°110912-15 du 14 septembre 2012, le conseil municipal de la ville de Bassens « émet un avis favorable sur le dossier de concertation relatif au projet de voirie « itinéraires routiers empruntant le pont du Lyonnais », compte tenu de l'importance pour la liaison entre Bassens et la presqu'île », et « demande qu'en cohérence, une piste cyclable soit réalisée sur la rue de Formont, du giratoire des Goboies au pont actuel du Lyonnais ».

Eu égard aux diverses remarques soulevées, il paraît pertinent de poursuivre l'opération.

Ainsi, la Communauté urbaine de Bordeaux, en tant que maître d'ouvrage de cette opération, devra, par la suite, arrêter un projet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme notamment l'article L.300-2,

VU la délibération n°2012/0288 en date du 25 mai 2012 validant la décision d'ouvrir le projet d'aménagement de voirie entre la rue d'Ambarès à Bassens et la rue André Lignac à Ambarès et Lagrave à la concertation publique préalable,

VU les observations écrites dans les registres de concertation et sur le site de la Cub, consultables dans les locaux de la DGTID,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'analyse des observations montre une volonté de la population de voir aboutir ce projet.

DECIDE

Article 1 : D'approuver le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation d'un aménagement de voirie entre la rue d'Ambarès à Bassens et la rue André Lignac à Ambarès et Lagrave, tel qu'il est dressé ci-dessus ;

Article 2 : De tenir à disposition du public les observations relatives à cette concertation, à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacement de la Communauté urbaine de Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture des services de la Cub.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 1er mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 MARS 2013

PUBLIÉ LE : 7 MARS 2013

M. ALAIN DAVID